

# Répertoire de Cas Concrets d'Application de la Règle

## INTRODUCTION

### 1. Préambule

Depuis la parution de la V4 quelques erreurs ou omissions ont été corrigées par les errata de la règle , mis en ligne sur le site officiel Art de la Guerre.

Néanmoins, il apparaît que ce document ne suffit pas à répondre à toutes les interrogations des joueurs concernant certains points de règle. Pour les versions antérieures de la règle, un système de Foire Aux Questions (FAQ) a été utilisé pour répondre à ces interrogations . Ce système s'est avéré perfectible pour couvrir l'ensemble des besoins qui concernent tout autant l'apprentissage et la maîtrise de la règle que l'assistance à l'arbitrage.

Le présent répertoire vise donc à :

- Faciliter la compréhension de certains points en apportant des explications complémentaires au texte de la règle,
- Illustrer par l'exemple des situations que la règle ne peut décrire de façon exhaustive,
- Lever les ambiguïtés que l'arbitrage de certaines situations peut induire.

S'appuyant sur des cas concrets observés ou arbitrés lors de rencontres entre joueurs, ainsi que certaines questions posées sur le forum, ce document apporte les réponses justes, fondées sur une lecture stricte des dispositions de la règle. Il est évolutif et sera enrichi en tant que de besoin.

Il constitue ainsi à la fois un outil pédagogique et une jurisprudence pour l'application de la règle.

### 2. Description du document

#### a. Organisation du texte

Les sujets sont abordés selon l'ordre des chapitres de la règle.

Les explications fournies renvoient systématiquement aux articles de la règle et ses errata ou additifs.

#### b. Terminologie pour les références

Pour faciliter l'accès aux références de la règle, les explications fournissent un chemin d'accès conforme à la hiérarchisation de la mise en page du texte :

##### CHAPITRE

- **Section**
  - **Article**
    - **Paragraphe**
      - **Alinea**

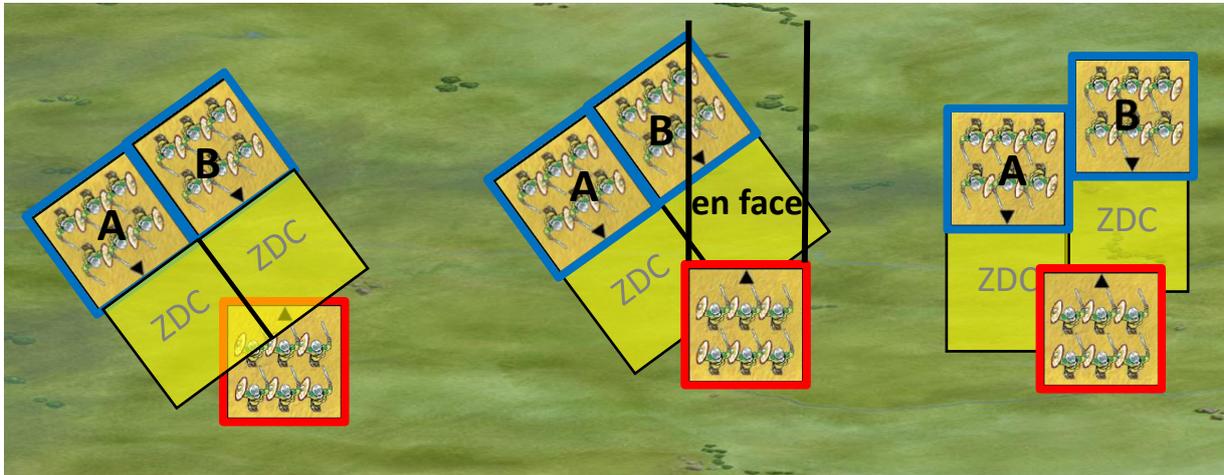
**Par exemple :**

Chapitre : Mêlée/Section : Principes généraux/Article : Soutien/Paragraphe : Soutien de mêlée/ 3<sup>ème</sup> alinea : « *Les capacités spéciales etc ...ne sont pas comptés dans le soutien de mêlée* »

## CAS CONCRETS

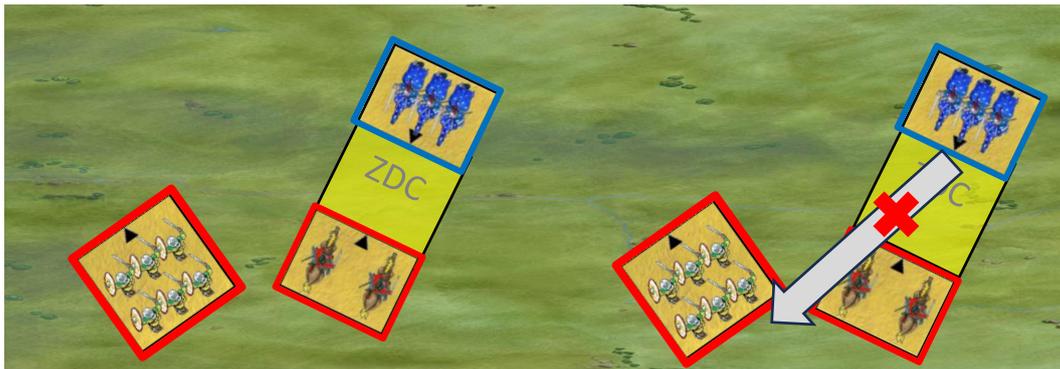
### MOUVEMENTS

- Zone de contrôle
  - Ennemi le + menaçant (arbitrage patrick)



Le MI Rouge est dans les ZDC des 2 MI Bleu (schéma de gauche). Les 2 unités Bleu contrôlent chacune une partie du front de Rouge qui souhaite charger . Les 2 joueurs sont en désaccord sur la désignation de l'ennemi Bleu le plus menaçant qui doit être la cible de la charge de Rouge. **C'est l'unité Bleu B qui est la plus menaçante pour Rouge (schéma du centre)** car elle est « l'ennemi le plus proche parmi ceux situés en face » (page 35 , Mouvement/Zone de contrôle/Mouvements autorisés en Zdc/ L'ennemi le plus menaçant) . **A noter** que la définition de l'unité « en face » est fournie page 9 , Présentation/Orientation/Unité en face. Selon les mêmes principes , dans l' autre exemple (objet du schéma de droite) c'est l'unité Bleu A qui est la plus menaçante pour le MI Rouge.

- Mouvements autorisés en ZDC (arbitrage Patrick)



Le chevalier Bleu est dans la ZDC du LH Rouge. Les fronts des 2 unités sont parallèles (schéma de gauche). Le chevalier Bleu déclare une charge . En vue de menacer également le flanc du MI Rouge il souhaite pivoter pour charger selon l'axe de la flèche du schéma de droite.

**Ce mouvement n'est pas autorisé.** En effet le front du chevalier Bleu est déjà aligné avec celui du LH Rouge. Conformément aux précisions apportées par les errata à la règle p 36 (Mouvement/Zone de contrôle /Mouvements autorisés en ZDC/ premier erratum) **un pivot avant la charge est autorisé uniquement pour s'aligner plus en face de l'ennemi le plus menaçant**, cette manœuvre ne peut être utilisée pour réduire cet alignement (c'est-à-dire augmenter l'angle formé par le front des unités ennemies).

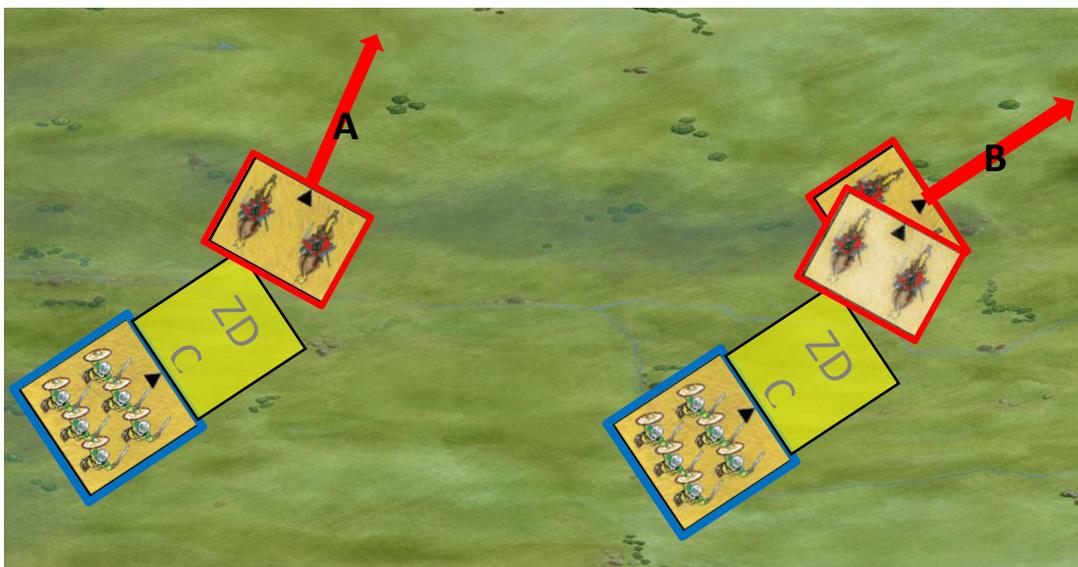
- **Sortie de Zone de Contrôle (diapo 12 de Javier) .**



Le LH rouge est dans la ZDC du MI Bleu. Il souhaite sortir de cette ZDC. Quelles sont ses possibilités ? **Cette sortie de ZDC est gérée comme une esquivé** ( page 37 Mouvement/ZDC/sortir d'une Zdc/unités pouvant esquivé).

Après sa réorientation initiale, le LH rouge peut donc :

1. soit esquivé directement selon l'axe de cette réorientation , c'est à dire l'axe A (p47/procédure d'esquivé/ orientation de l'unité qui esquivé) .
2. soit ajuster son orientation selon la direction exacte de la charge et esquivé selon l'axe B.

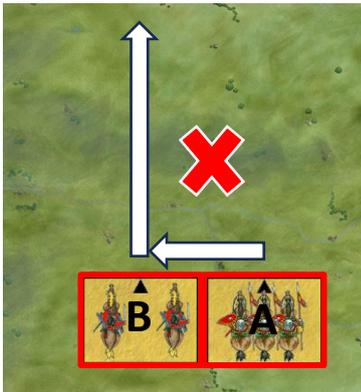


Le LH rouge effectue donc d'abord un quart de tour pour sa réorientation (p47/procédure d'esquive/ orientation de l'unité qui esquive) puis :

1. dans l'option 1 il esquive directement selon l'axe A de sa nouvelle orientation,
2. dans l'option 2 , il adapte son orientation pour être axé sur la direction exacte de la charge , puis il esquive selon cet axe B.

**A noter : la réorientation initiale de 90° est gratuite, en revanche , dans l'option 2, le pivot complémentaire nécessaire pour s'adapter à l'axe B de la charge est déduit de la distance d'esquive.**

• **Interpénétration (question Dan)**



Le Cavalier A et le LH B sont orientés dans le même sens. Le joueur Rouge prétend que cela l'autorise à interpénétrer le LH B par le cavalier A en glissant latéralement , puis à continuer le mouvement de Rouge A droit devant.

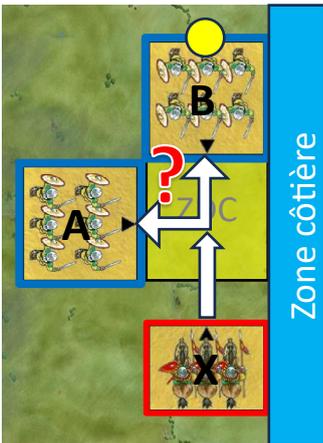
**Ce mouvement est interdit.**

En effet l'interpénétration entre ce type de troupes n'est possible que d'avant en arrière et vice-versa.

**Voir p 39 :** Mouvement/Interpénétration/interpénétrations autorisées/4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> alinéa et erratum.

• **Contacter l'ennemi.**

- **Glisser le long du front d'un ennemi. (arbitrage Patrick)**

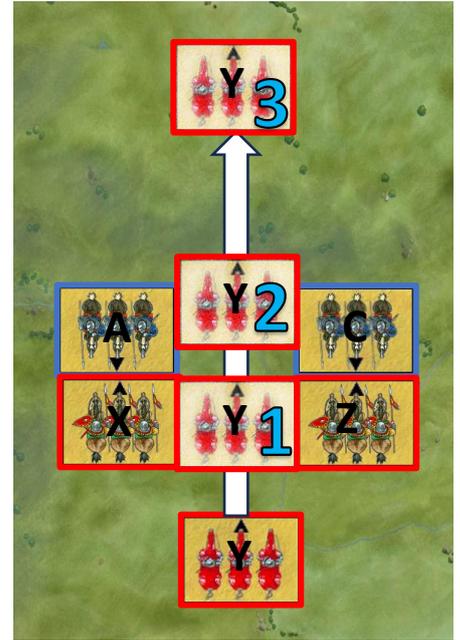
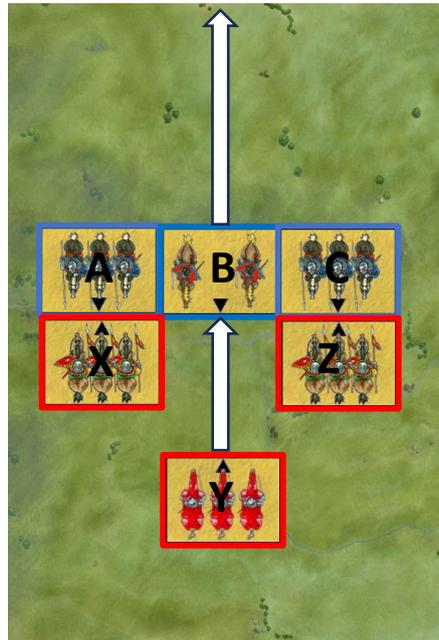


Rouge X est un chevalier lourd impact élite. Les MI Bleu sont médiocres et Bleu B a déjà perdu 2 points de cohésion. L'armée Bleu est à la limite de la déroute. Rouge décide donc de charger . Sur quelle unité le chevalier Rouge doit-il se conformer pour la mêlée ? **Rouge doit se conformer sur le MI B.** En effet il rentre simultanément dans les ZDC de Bleu A et Bleu B qui sont superposées. Mais c'est le MI B qui est le plus menaçant pour Rouge car c'est le plus proche parmi ceux situés en face de Y. (p 35/Mouvement/Zone de contrôle/ Mouvements autorisés en ZDC/ ennemi le plus menaçant/1<sup>er</sup> alinéa)

**Pour le mouvement de charge Rouge X sera obligé de longer le front de Bleu A.** C'est le seul cas où **ce mouvement est autorisé par la règle** (voir p 41 Mouvements / contacter l'ennemi/glisser le long de l'ennemi/3<sup>ème</sup> alinéa).

- **Glisser le long du flanc d'un ennemi (questions Forum)** .

Schéma de gauche : Les cavaliers Bleu A et C sont en mêlée avec les cavaliers Rouge X et Z. Le LH Bleu B apporte un soutien simple aux unités Bleu A et C. Le chevalier Rouge Y charge le LH Bleu B qui esquive. **Quelles sont alors les possibilités de Rouge Y** (schéma de droite) ? Doit-il s'arrêter en soutien (position 1) ? Peut-il s'engager dans l'espace en restant au contact de Bleu A et B, comme en position 2 ? Peut-il traverser l'espace pour poursuivre le LH B jusqu'en position 3 ?



Réponse : Lorsque Bleu B esquive, Rouge Y jette un dé pour son mouvement ajusté. Bleu A et C étant déjà engagé en mêlée , Rouge Y peut ensuite bénéficier de la règle décrite **p 41** : (Mouvement/contacter l'ennemi/ Glisser le long de l'ennemi / 1<sup>er</sup> alinéa). Toutefois , les modalités d'application de cette possibilité vont dépendre de la nature de l'unité .

- **1<sup>er</sup> cas : Rouge Y est impétueux.**
  - s'il effectue une **charge incontrôlée** alors il doit s'arrêter dès qu'il arrive **en position de soutien 1** (voir p 45 : Mouvements spéciaux/charge/charge incontrôlée / résolution des charges incontrôlées/6<sup>ème</sup> alinéa).
  - s'il effectue une **charge commandée** alors il a le choix, soit de s'arrêter en **position de soutien 1** soit de **continuer sa charge jusqu'à sa distance de mouvement ajustée maximale 3** . Il ne peut donc s'arrêter dans une position de soutien de type 2 que si elle correspond à cette distance maximale.
- **2<sup>ème</sup> cas : Rouge Y n'est pas impétueux. Il a le choix entre :**
  - s'arrêter dans la première **position de soutien simple 1**,
  - **s'engager entre Bleu A et C pour effectuer sa distance de charge minimale (2 UD)** , ce qui peut lui permettre éventuellement de s'arrêter dans une position de soutien de type 2,
  - **continuer sa charge** au-delà de 2 UD et jusqu'à sa distance maximale de charge ajustée (position 3).

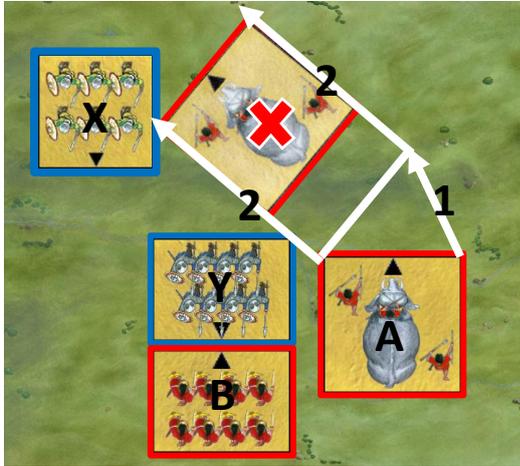
**Voir :**

- p 41 : Mouvement/Contacter l'ennemi/Glisser le long de l'ennemi / 1<sup>er</sup> alinéa
- p 43 : Mouvements spéciaux/Charge/Procédure de charge/6- si toutes les cibles initiales esquivent

## MOUVEMENTS SPECIAUX

- Charge

- Charge de flanc interdite (diapo 1 javier) .



L'éléphant Rouge A souhaite charger le MI Bleu X. Compte tenu de la présence du HI Bleu Y, la seule possibilité consiste à effectuer un pivot (1) puis à charger tout droit selon l'axe (2). Le joueur Rouge demande alors à l'arbitre comment se conformer après le contact.

En réalité il n'y a pas de problème de conformation car **cette charge est interdite** . En effet l'éléphant A n'est pas dans une position initiale qui lui permette de venir contacter le flanc de X pour entrer en mêlée ou en soutien de mêlée . (Voir page 41 avec ses errata : Mouvement/Contacter l'ennemi/Types de contact/contact de flanc)

- Poursuite de charge

- Exemple 1 (diapo 11 javier) .

Le groupe Bleu X, Y, Z charge tout droit .

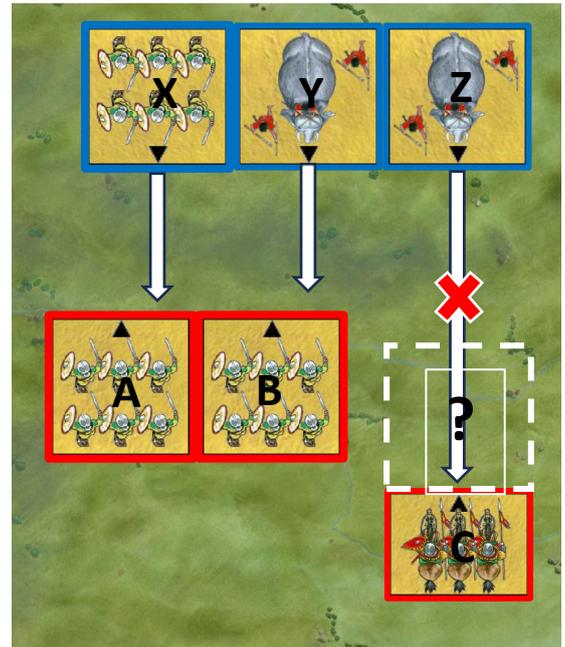
Le MI Bleu X se conforme sur Rouge A, l'éléphant Bleu Y se conforme sur le MI Rouge B.

**L'éléphant Bleu Z peut-il poursuivre sa charge pour entrer en mêlée avec le cavalier Rouge C ?**

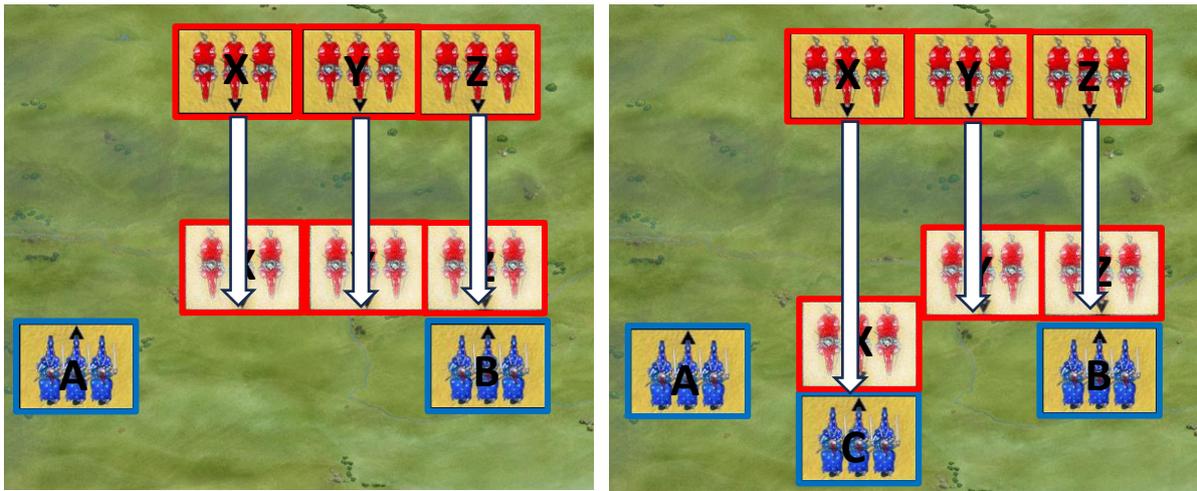
La réponse est **NON**.

En effet , au moment du contact avec Rouge B , Bleu Z est en position de soutien simple au profit de Bleu Y.

Conformément à la page 43 : (Mouvements spéciaux/charge/Procédure de charge/ 8-Poursuite de charge/premier alinéa ) la poursuite de charge est donc interdite.



▪ Exemple 2 : Troupes impétueuses (forum)

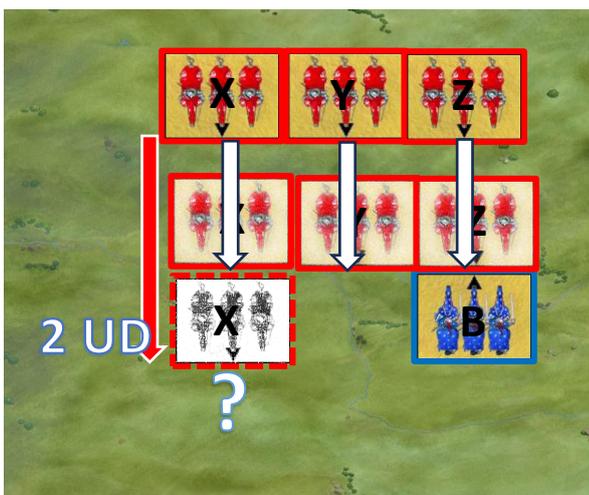


Les chevaliers Rouge Y, Z sont à portée de charge du chevalier Bleu B et Rouge X est à portée de Bleu A. Dans le schéma de gauche, le groupe Rouge X, Y et Z peut charger Bleu B pour 1 PC sans que Rouge X soit obligé de venir en mêlée avec Bleu A. Rouge X n'est pas autorisé à poursuivre sa charge car il ne charge pas une troupe qui esquivé et n'a pas de cible dans l'axe de sa charge avec laquelle il peut entrer en mêlée. En revanche dans le schéma de droite, le chevalier Rouge X doit poursuivre sa charge pour contacter Bleu C puisque ce dernier est à portée de charge et peut être contacté sur l'axe de charge. Cette charge de groupe nécessite toujours 1 PC pour l'ensemble du groupe Rouge.

Voir :

- P 42 Mouvements spéciaux/Charge/définition/ 2<sup>ème</sup>§/ 1<sup>er</sup> alinéa charge commandée
- P 43 Mouvements spéciaux/Charge/Procédure de charge/ § 5 et § 8
- P45 Mouvements spéciaux/Charge/Charge incontrôlée/ Définition/ 2<sup>ème</sup> § /1<sup>ère</sup> phrase et alinéa 1 et 3.

○ Distance minimale de charge (question forum)



Le groupe de chevaliers Rouge X, Y et Z charge Bleu B qui est situé à moins de 2 UD. Rouge X ne termine pas au contact de Bleu. **Doit-il parcourir la distance minimale de charge des troupes montées (2 UD) ?** La réponse est **NON**. En effet la contrainte sur les distances minimales s'arrête au premier contact du groupe avec l'ennemi.

Voir :

- P 42 Mouvements spéciaux/ Charge /introduction
  - P 43 Mouvements spéciaux /Charge / Procédure / §7
- Note :** Ceci n'empêche pas Rouge X de poursuivre éventuellement sa charge en fonction des circonstances conformément à p 43 : Mouvements spéciaux /Charge / Procédure/ § 8.



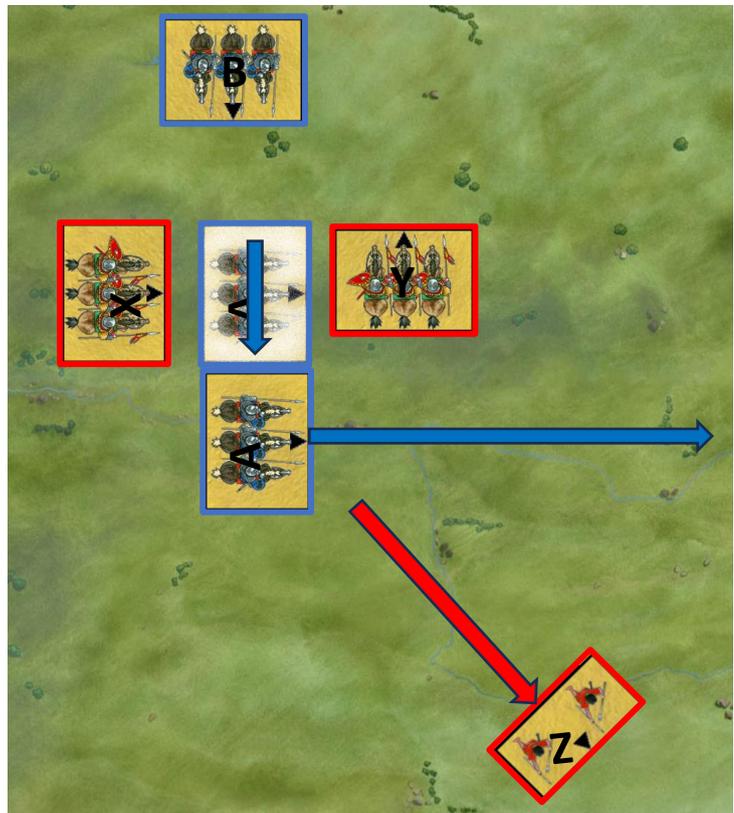
**Réponse : Les 2 MI Rouge sont en position de charge incontrôlée** et le cas d'exception de la page 46 ne peut pas être invoqué. En effet il est stipulé « *qu'une unité impétueuse n'effectue pas de charge incontrôlée ...si la charge oblige à interpénétrer ou passer en force à travers des troupes amies et que les cibles sont uniquement des troupes légères.* » Or les MI Rouge sont à portée de charge des 3 phalanges Bleu qui constitue une cible secondaire. La totalité des cibles n'étant pas constituées uniquement de troupes légères, les MI Rouge sont donc en position de charge incontrôlée.

- **Pivot préalable à une charge en ZDC : (arbitrage patrick)**

Voir plus haut le cas concret « **mouvement autorisé dans une ZDC ennemie** ».

- **Esquive**

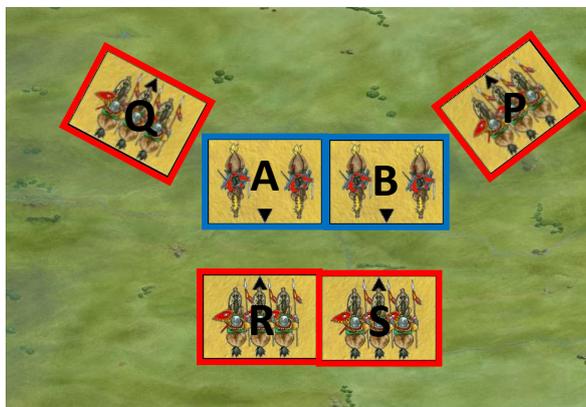
- **Esquive d'unités suite à conformation (diapo 3 javier).**



Lors de la séquence de Bleu, le cavalier Rouge X a détruit une unité Bleu. C'est maintenant la séquence de Rouge. L'unité Rouge X se conforme sur le flanc du cavalier Bleu A. (p51 : Mouvements spéciaux/Conformation/Conformation d'unités déjà en contact) . Le cavalier Bleu A a l'option d'esquiver mais peut-il y parvenir ? (voir schéma de gauche)

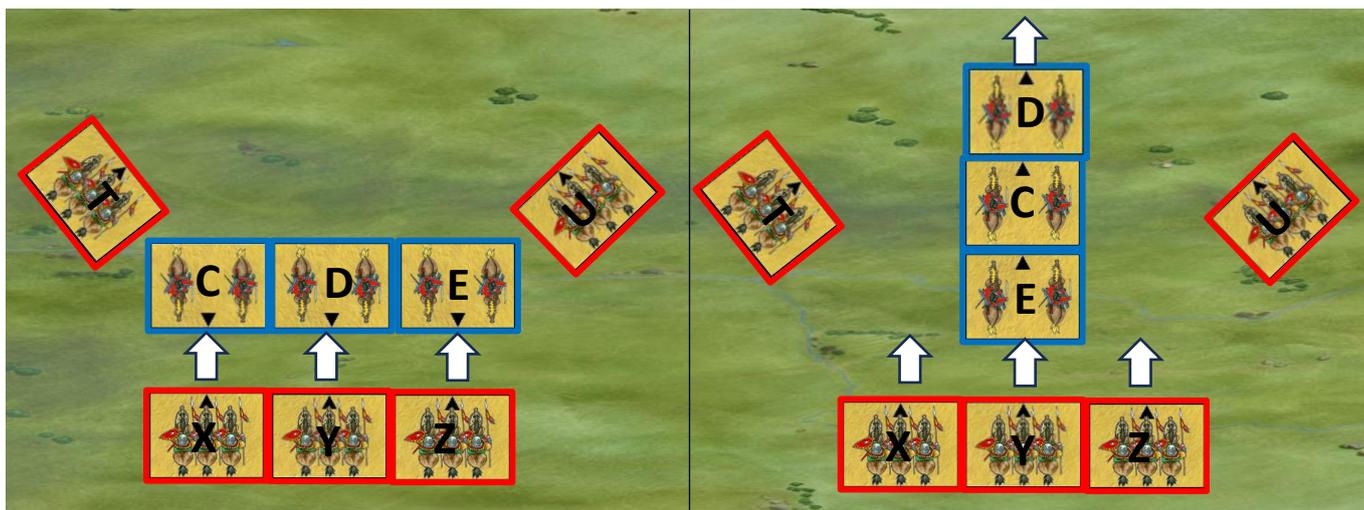
**Le cavalier Bleu A peut trouver un chemin d'esquive** comme indiqué dans le schéma de droite. Après sa réorientation initiale il glisse d'une UD vers sa droite pour éviter Rouge Y . (Il ne peut pas glisser sur sa gauche car, en raison de la présence de l'unité Bleu B, il n'existe pas un espace d'une UD permettant cette manoeuvre). Le LI Rouge Z ne constitue pas un obstacle, il est donc obligé d'esquiver pour éviter Bleu A . Après le glissement, Bleu A peut terminer son mouvement ajusté dans la direction de la flèche. (voir p 47 et 48 : Mouvements spéciaux/ Esquive/procédure d'esquive) . A noter que Rouge X ne poursuit pas (page 51 : Mouvements spéciaux/conformation/Conformation d'unités déjà en contact/4<sup>ème</sup> alinéa.)

- Différents cas complexes d'esquive (diapo 7 et 8 janvier + forum)



**Cas 1 ci-contre** : Les 2 LH Bleu A et B peuvent -ils esquiver la charge des cavaliers Rouge R et S ?

**La réponse est NON** . Bleu A et B sont dans une situation d'esquive bloquée : (p 48 Mouvements spéciaux/ Esquive/Procédure d'esquive/Esquive bloquée/2<sup>ème</sup> cas : esquive bloquée par un obstacle). En effet Bleu A et B ne peuvent pas glisser en raison de la présence de Rouge P et Q. Ils ne peuvent pas non plus contracter leur front (p 49 : Mouvements spéciaux/esquive/ mouvement d'esquive/9<sup>ème</sup> alinéa) car ni Bleu A , ni Bleu B ne peut réaliser cette manœuvre en raison de la présence de Rouge P et Q.



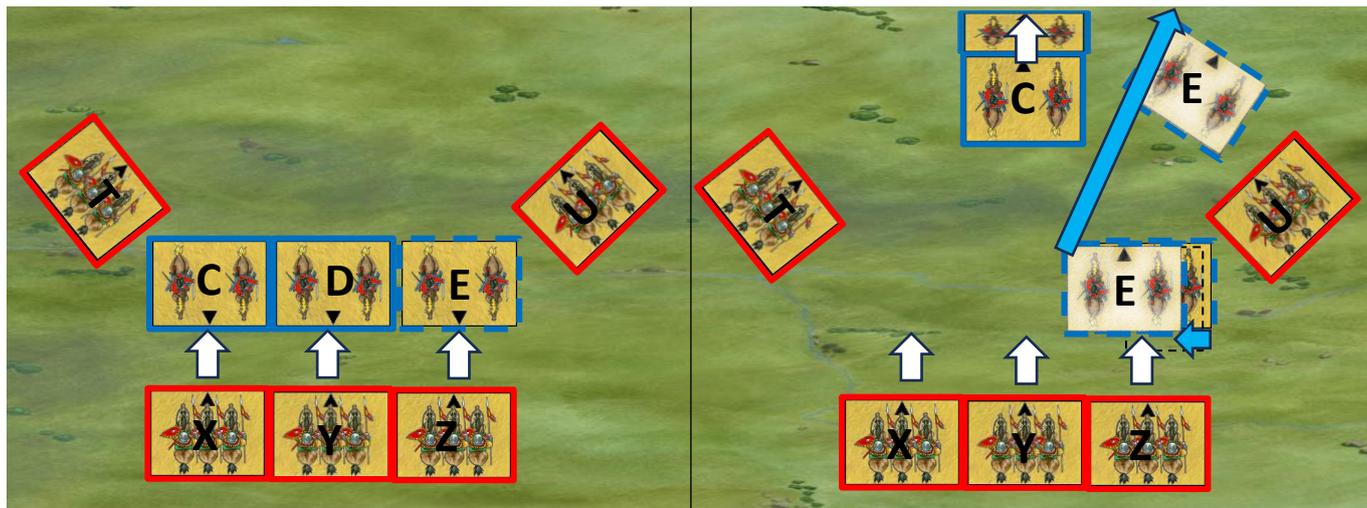
**Cas 2 ci-dessus** : Dans ce cas (schéma de gauche) les LH C, D et E peuvent esquiver la charge des cavaliers Rouge X, Y et Z. En effet, le groupe Bleu ne peut glisser ni à droite ni à gauche en raison de la présence de Rouge T et U ; il peut, en revanche, contracter son front à partir de l'unité Bleu D (voir schéma de droite) .

**Voir :**

- p 49 Mouvements spéciaux/Esquive/Procédure d'esquive/5.mouvement d'esquive/ 9<sup>ème</sup> alinéa.
- P 33 Mouvement/manœuvres/une contraction

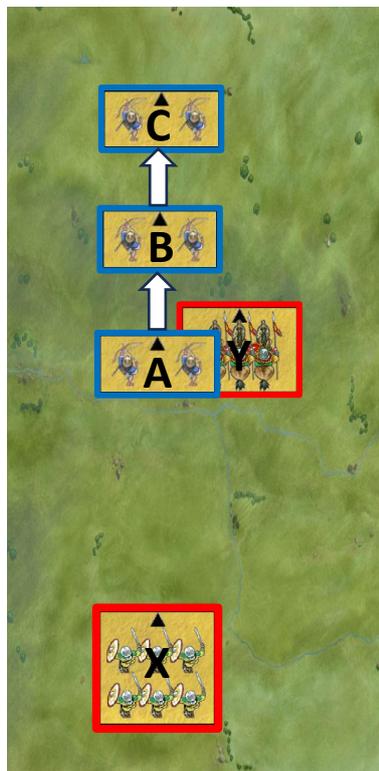
**A noter** : La charge des unités Rouge X et Z sera bloquée par les unités T et U . En revanche l'unité Rouge Y :

- pourra continuer sa charge si elle est non-impétueuse,
- devra continuer sa charge si elle est impétueuse . ( p 43 : Mouvements spéciaux/Charge/procédure de charge/8- Poursuite de charge)



**Cas n°3 ci-dessus** . La situation est similaire au cas 2 précédent à la différence que le LH Bleu E n'appartient pas au même corps que Bleu C et D et ne peut donc pas constituer un groupe avec eux. **L'esquive est possible en 2 mouvements différents :**

1. Le groupe Bleu CD esquive en contractant son front à partir du LH Bleu D,
2. L'unité Bleu E esquive ensuite,
  - a. d'abord en glissant du minimum nécessaire pour éviter Rouge U,
  - b. puis en pivotant éventuellement du minimum nécessaire pour éviter l'arrière de Bleu C.



**Cas 4 ci-dessus :** Le MI Rouge X charge le LI Bleu A . Seule l'unité Bleu A est concernée par la charge puisque Rouge X ne peut pas atteindre Bleu B et C. Pour autant, les LI Bleu A, B et C peuvent-ils esquiver en groupe ? (Voir schéma de gauche).

**La réponse est NON** car Bleu A se trouve dans une **situation d'esquive bloquée**.

En effet le groupe Bleu est chargé sur son flanc gauche. Il doit donc initialement s'orienter dans la direction opposée à l'axe de charge en effectuant un quart de tour à droite pour constituer une colonne derrière Bleu C (p 47, Mouvements spéciaux/esquive/procédure d'esquive/1-orientation de l'unité qui esquive). Or le quart de tour initial est impossible pour l'unité Bleu A car cette manœuvre l'amènerait à chevaucher temporairement l'unité Rouge Y (voir schéma du centre). Donc le mouvement d'esquive en groupe des unités A, B et C est impossible. Bleu A sera contacté de flanc par Rouge X et sera détruit automatiquement lors de la phase de combat . En conséquence Bleu B qui se trouve dans la zone de dérouté de Bleu A perdra un point de cohésion (voir schéma de droite). Rouge X pourra ensuite poursuivre tout droit jusqu'à venir buter sur Rouge Y.

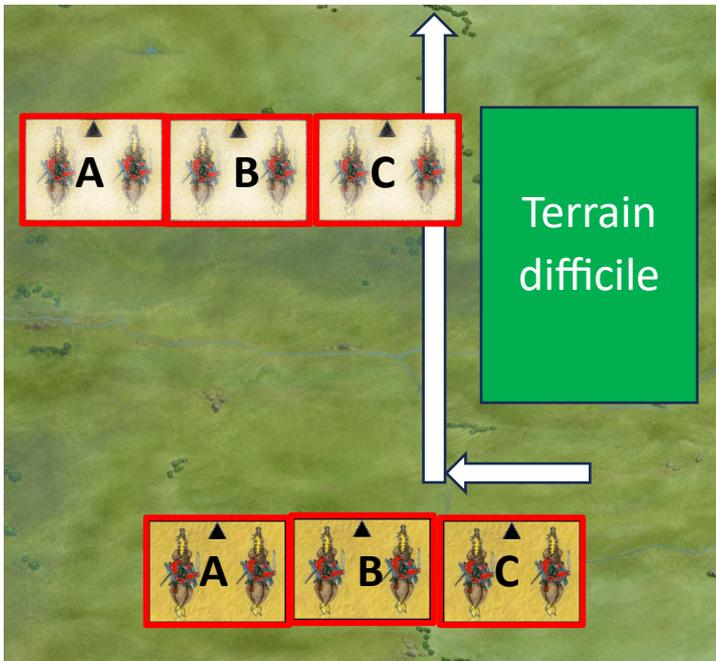
○ **Manœuvres possibles durant une esquive**

Dans les situations exposées ci-dessous, 3 cavaliers légers (A, B et C) qui esquivent sont confrontés , après réorientation initiale, à la présence d'un terrain difficile qui gêne leur mouvement en ligne droite.

Peuvent-ils manœuvrer pour éviter ce terrain et quelles sont leurs possibilités ?

Toutes les réponses à cette question font référence à la page 48 :

- Mouvements spéciaux /Esquive/Procédure d'esquive/Esquive bloquée/ 2<sup>ème</sup> cas / 2<sup>ème</sup> alinéa
- Mouvements spéciaux /Esquive/Procédure d'esquive/ Mouvement d'esquive/erratum

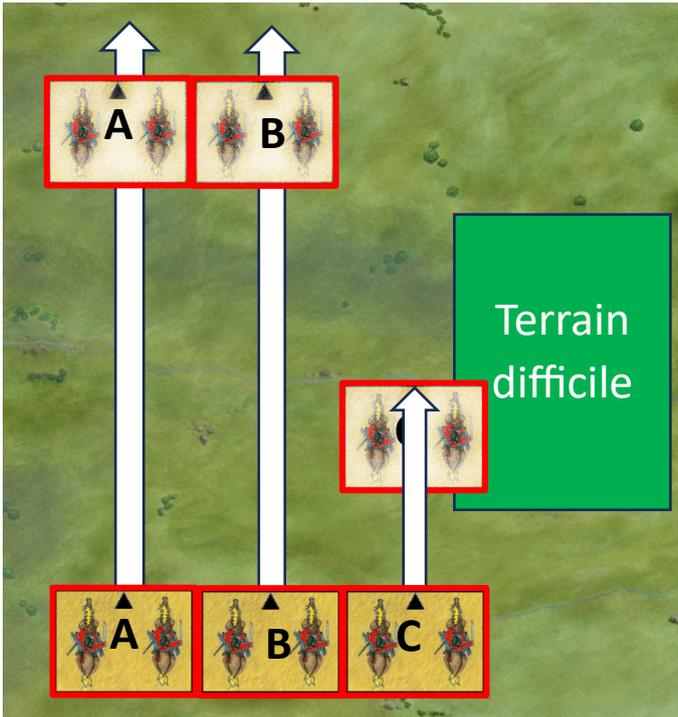


**Cas n°1 :** Le groupe de LH est à plus d'une UD du terrain difficile.

Il évite le terrain en glissant latéralement d'une UD au maximum.

La distance de glissement est déduite de la distance de mouvement ajustée .

**Nota :** Si un glissement d'une UD ne suffit pas à éviter le terrain alors le groupe doit s'y engager et, le cas échéant se fractionner (voir le cas n°2 ci-dessous)



**Cas n°2 :** Le groupe est moins d'une UD du terrain ou le terrain ne peut être évité par un glissement d'une UD au maximum.

Dans ce cas le groupe n'est pas autorisé à manœuvrer et doit donc s'engager tout droit dans le terrain . Dans cet exemple , seul le LH C est concerné par le terrain et se trouve donc ralenti. En revanche le groupe doit alors se dissocier dès le début du mouvement pour permettre aux LH A et B d'effectuer leur distance maximale de mouvement ajustée tout droit.

Note : Le joueur jette un seul dé de mouvement pour l'ensemble du groupe avant son fractionnement.

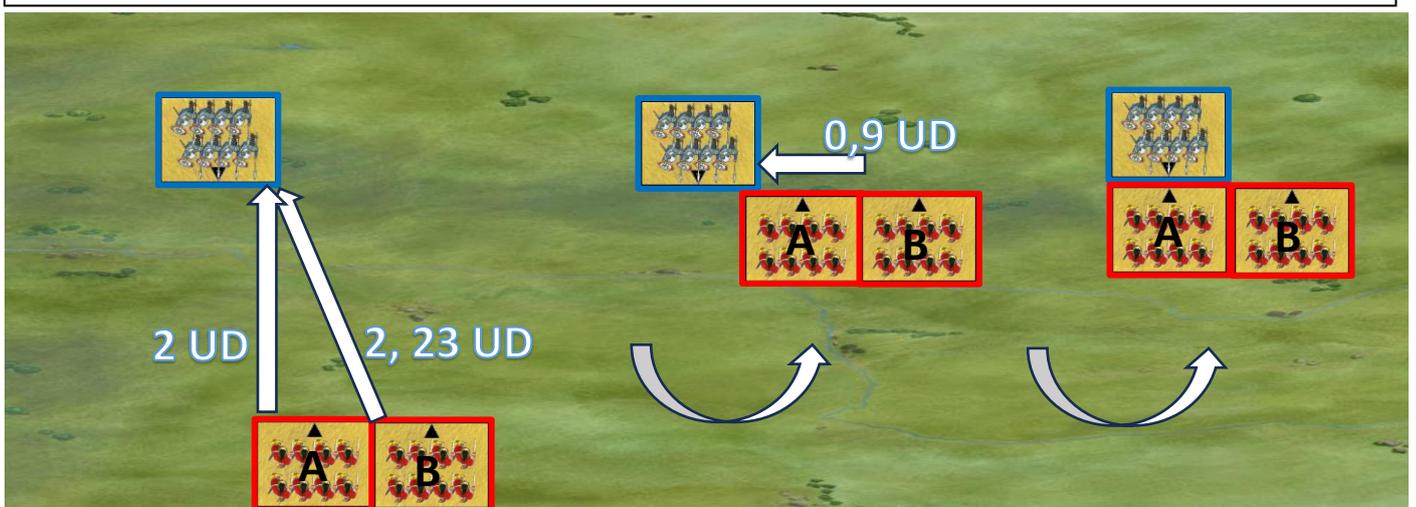
- **Conformation**

- Possibilités de conformation et distance de charge. **(question forum)**

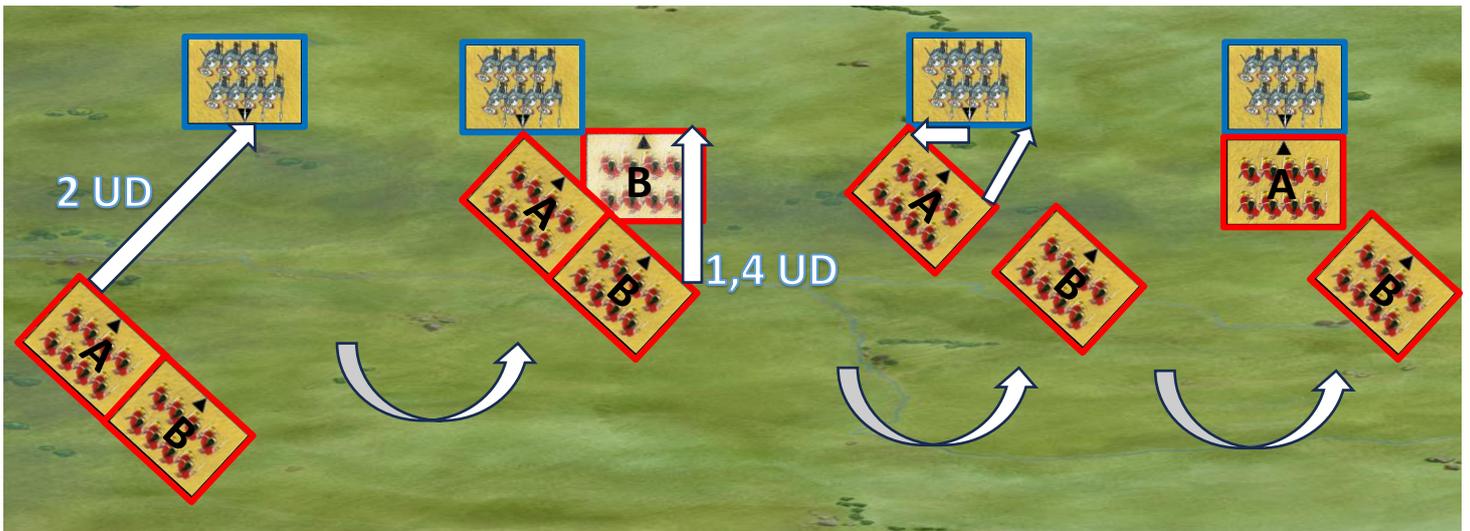
Dans les 2 exemples ci-dessous Rouge A et B forment un groupe ; Rouge A est à portée de charge tandis que Rouge B ne l'est pas (voir 42, Mouvements spéciaux/Charge/Portée de charge). Le groupe Rouge charge le HI Bleu, dans quelles limites Rouge B peut-il venir se conformer en soutien de Rouge A ?

Les réponses font référence à :

- P 42, Mouvements spéciaux/Charge/Portée de charge/précisions/2<sup>ème</sup> alinéa/erratum
- P50, Mouvements spéciaux/Conformation/définition/8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> alinéa
- P 50, Mouvements spéciaux/Conformation/Conformation après une charge

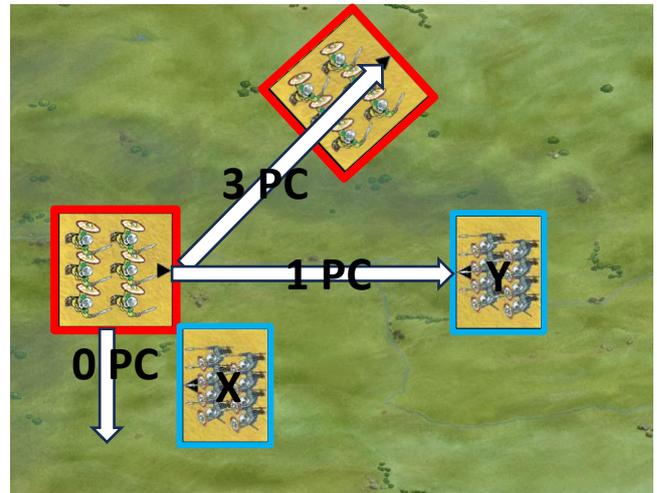
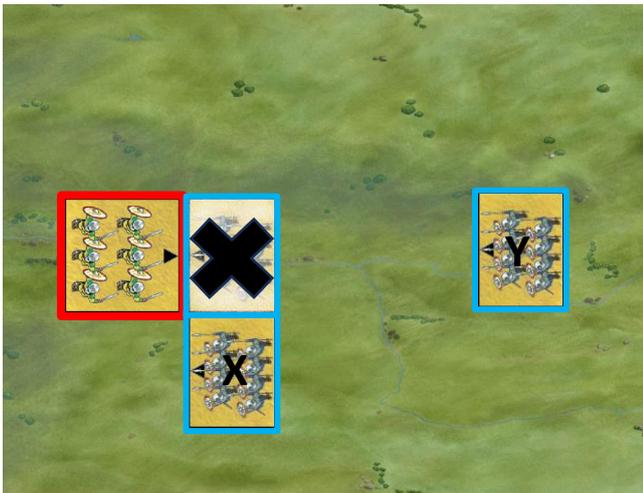


**Cas n°1 :** Au moment du contact initial, Rouge B a effectué sa distance de mouvement maximale. Ensuite il ne doit pas parcourir plus d'une UD pour atteindre sa position de soutien simple . Il peut donc rester en groupe avec Rouge A lors du mouvement de conformation.



**Cas n°2.** Au moment du contact initial, Rouge B a effectué sa **distance de mouvement maximale**. Mais il **devrait ensuite parcourir plus d'une UD** pour se conformer en position de soutien simple . Il **n'est donc pas autorisé à participer au mouvement de conformation** en groupe avec Rouge A et doit rester sur sa position atteinte au moment du contact entre Rouge A et Bleu.

- Possibilités d'action d'une unité impétueuse en situation de conformation avec une unité déjà au contact (diapo 4 janvier).



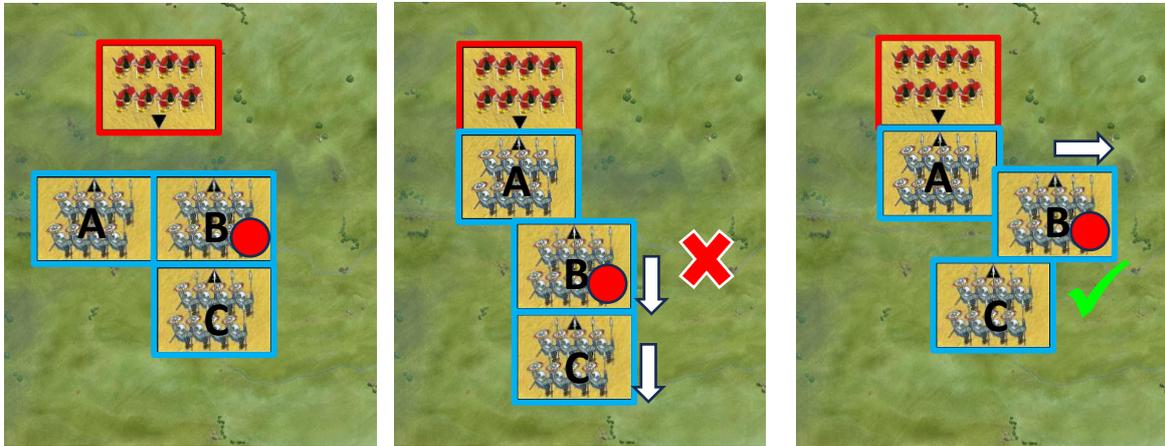
Durant la séquence de Bleu le **MI rouge impétueux** détruit un adversaire. C'est maintenant la séquence de Rouge.

**Le MI Rouge a trois possibilités :**

1. Se conformer gratuitement sur Bleu X,
2. Charger Bleu Y pour 1 PC
3. Faire un autre mouvement qui fasse cesser le contact avec Bleu X pour un coût de 3 PC.

(voir page 51: Mouvements spéciaux/ conformation /conformation d'unités déjà en contact/2<sup>ème</sup> paragraphe/3<sup>ème</sup> alinéa.)

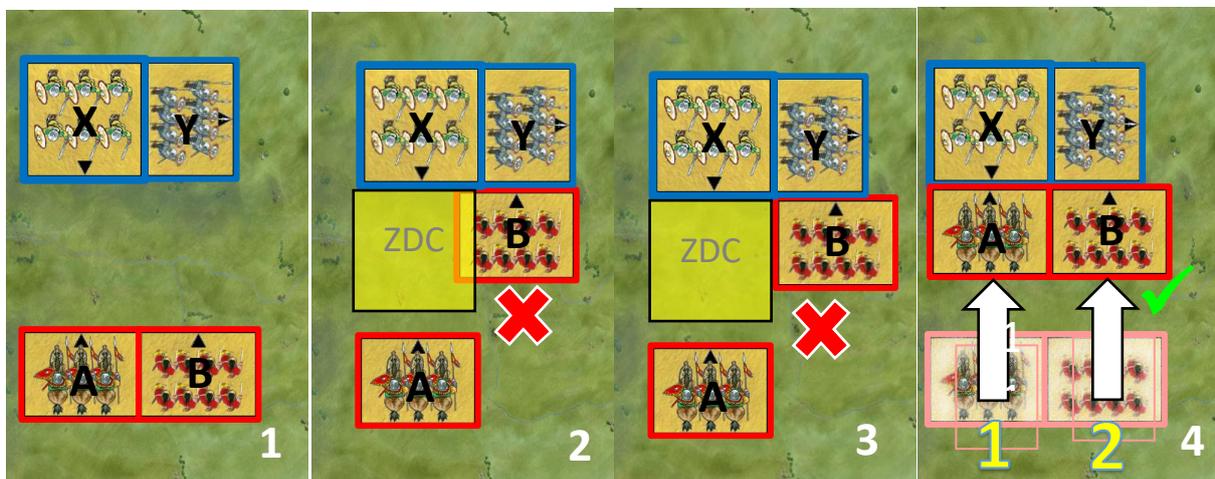
- **Conformation et décalage (arbitrage Hervé)**.



L'unité Bleu A est un HI impact élite, l'unité Bleu B est un lancier lourd qui a déjà trois pertes de cohésion. Si le groupe Bleu AB charge, c'est Bleu B qui se conformera sur le HI Rouge avec Bleu A en soutien simple. Bleu ne souhaite pas prendre le risque de perdre B, il décide donc de charger avec Bleu A seulement. Pour se conformer sur le HI Rouge Bleu A devra décaler Bleu B. Les deux joueurs sont en désaccord sur la façon de décaler les unités. Rouge préconise de décaler B et C vers l'arrière (schéma du centre) tandis que Bleu considère qu'il faut décaler uniquement Bleu vers le côté (schéma de droite).

**C'est le schéma de droite qui est juste**, conformément à la page 52 : mouvements spéciaux/conformation/conformation et décalage d'unités. Dans cette situation on applique la priorité : **décaler le minimum d'unité (une seule si possible)**. La seule solution consiste donc à décaler Bleu B du minimum vers le côté droit.

- **Conformation sur le coin arrière lors d'une prise de flanc (exemple erratum)**.



Bleu X est un MI. Bleu Y est un HI. Rouge A est un Cavalier, Rouge B est un HI ; ils ne peuvent donc pas bouger en groupe. Rouge B souhaite charger Bleu Y sur le flanc (schéma 2) . S'il charge en premier, ceci l'obligerait à se conformer sur le coin avant de Bleu Y , donc à glisser dans la ZDC de Bleu X, ce qui est interdit. Rouge B ne peut pas non plus se conformer sur le coin arrière de Bleu Y (schéma 3) car cette possibilité ne peut être utilisée pour éviter une ZDC ennemie.

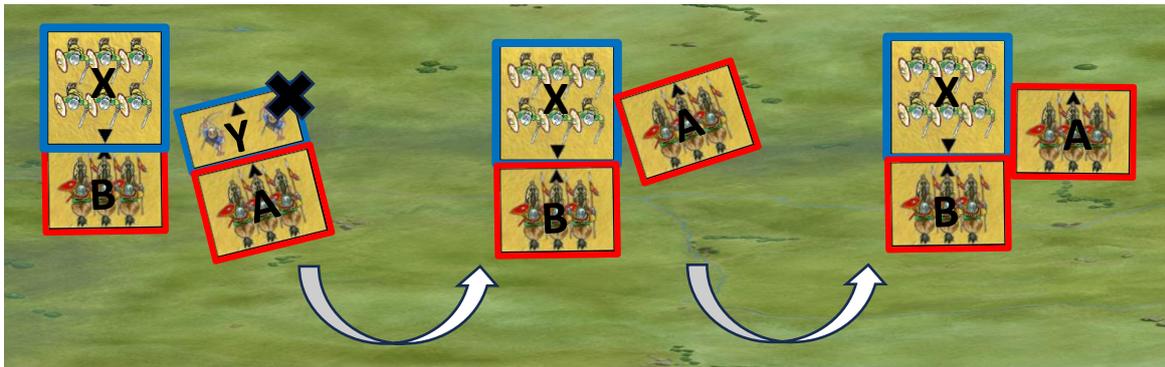
Pour pouvoir attaquer Bleu Y de flanc, Rouge doit d'abord charger Bleu X avec le cavalier A (schéma 4) ; ensuite Rouge B peut charger Bleu Y . La conformation sur le coin avant de Bleu Y est alors empêchée pour des raisons matérielles (présence de Rouge A en mêlée avec Bleu X) ; dans ces conditions Rouge B est donc autorisé à se conformer sur le coin arrière de Bleu Y.

**voir p 50** : (Mouvements spéciaux/Conformation/Définition/ 3<sup>ème</sup> alinéa/ erratum).

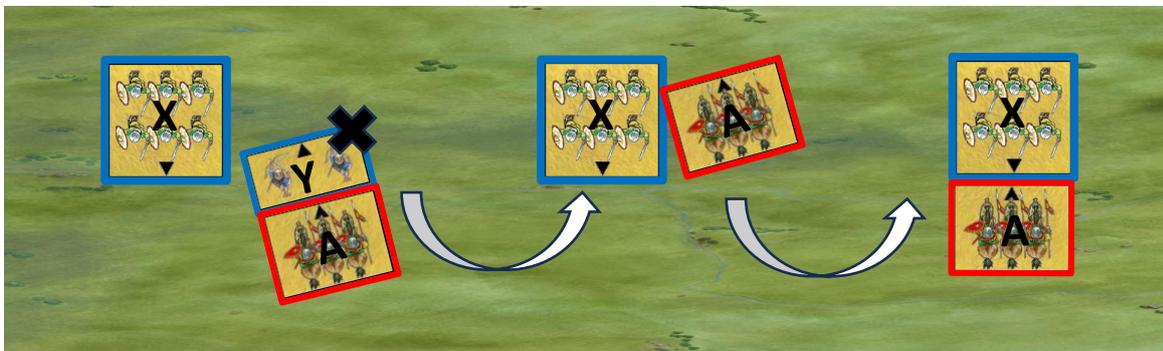
○ **Conformation suite à poursuite (exemple erratum)**

Dans les exemples ci-dessous, un cavalier Rouge A rattrape un LI bleu Y qui est donc mis automatiquement en déroute durant la phase de combat. Pendant la phase de déroute qui suit, Rouge poursuit tout droit. Il contacte alors Bleu X sur le flanc. Mais **Rouge n'est pas initialement en position de charge de flanc contre Bleu X. Ce mouvement est-il autorisé et , si oui, comment Rouge A doit-il se conformer ?**

**Réponse : ce mouvement est autorisé conformément à la page 41** : Mouvement/Contacter l'ennemi/Types de contact/erratum sur la poursuite. La conformation sera différente selon que Bleu X est engagé ou non en mêlée.



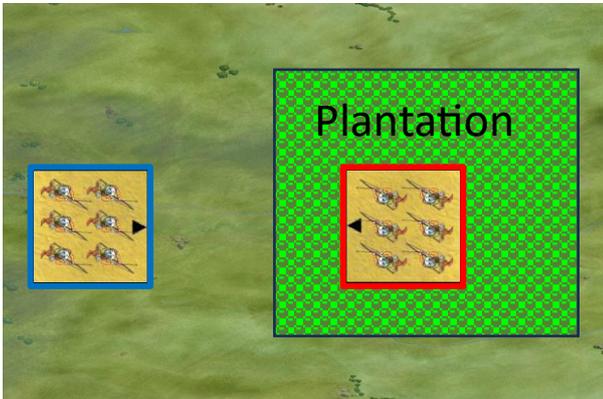
**Cas n°1** : Bleu X n'est pas engagé en mêlée. Rouge A se conforme alors de face par rapport à Bleu X.



**Cas n°2** : Bleu X est engagé en mêlée. Rouge A se conforme alors en situation de soutien simple à partir de son point de contact avec Bleu X.

## TIR A DISTANCE

- **Visibilité pour le tir** (diapo 9 javier).



Deux archers se tirent dessus mutuellement (voir ci-contre).

**Quels sont les facteurs ?**

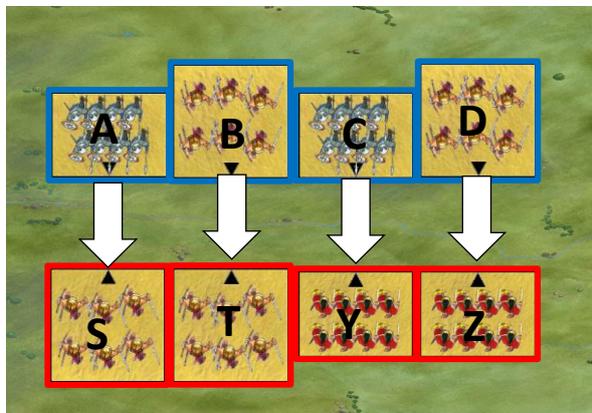
Les 2 unités bénéficient du facteur de protection du couvert car la ligne de vue de chaque tireur traverse un couvert ( p 70 /Terrain/couvert/1<sup>er</sup> alinéa) . De plus l'archer Rouge enregistre un autre malus car il tire depuis un couvert (p 70 Terrain/couvert/ 2<sup>ème</sup> alinéa).

Au bilan les unités tirent donc avec les facteurs suivants :

- **Rouge** : (-1) tir depuis un couvert + (-1) cible à couvert = **(-2)**
- **Bleu** : (-1) cible à couvert = **(-1)**

## MELEE

- **Résolution de la mêlée**
  - **Combat de l'infanterie impétueuse** (diapo 2 javier).



Bleu A , B et Rouge Y, Z sont des fantassins lourds . Bleu B, C et Rouge S, T sont des fantassins moyens impétueux. Le groupe Bleu A, B, C, D charge tout droit.  
Quels seront les facteurs de combat ?

**Réponse :**

**1. Bleu A contre Rouge S :**

A est un HI contre un MI = (+1) . A ayant chargé, il n'annule pas l'impact du MI impétueux . Soit au total = (+1).

S est un MI contre un HI = (+1) , c'est le 1<sup>er</sup> tour de mêlée donc il a un bonus d'impact pour son impétuosité (+1) . Soit au total = (+2).

**Bilan : (+1) en faveur de Rouge S qui pourra compter la charge percutante s'il gagne le combat.**

**2. Bleu B contre Rouge T :**

B est un MI contre un MI = (+1) , il bénéficie du bonus d'impact au 1<sup>er</sup> tour de mêlée (+1). Soit au total (+2). **Nota :** Rouge T étant impétueux , il n'annule pas l'impact de Bleu B ( p 13 : Troupes /description des troupes /Infanterie moyenne/Fantassin moyen/2<sup>ème</sup> alinéa)

Rouge T a les mêmes facteurs = (+2) .

**Donc au bilan Bleu B et Rouge T sont à égalité. Le vainqueur se comptera la charge percutante.**

**3. Bleu C contre Rouge Y :**

Les 2 unités sont des HI et ont les mêmes facteurs (+1). **Au bilan elles sont donc à égalité .**

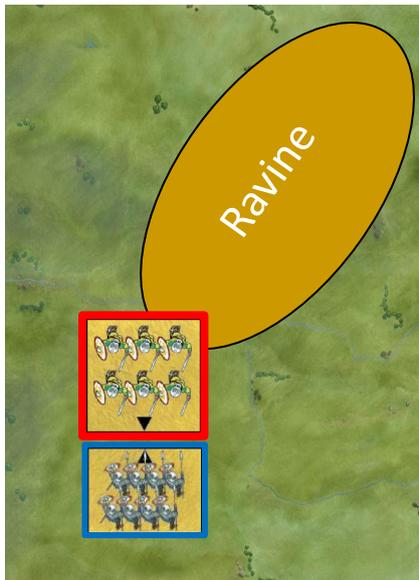
**4. Bleu D contre Rouge Z :**

Bleu D est un MI contre un HI = (+1) . Bleu D est un impétueux qui charge un fantassin lourd, son impact est donc annulé. Soit au total =(+1)

Rouge Z est un fantassin lourd contre un Fantassin moyen = (+1) . Au total = (+1)

**Au bilan Bleu et Rouge sont à égalité mais si Rouge emporte le combat il comptera la charge percutante.**

- **Bonus de hauteur et ravine (diapo 10 janvier).**



Le MI rouge attaque le HI Bleu. Après conformation il se trouve dans la position ci-contre , avec son bord arrière partiellement dans la ravine.

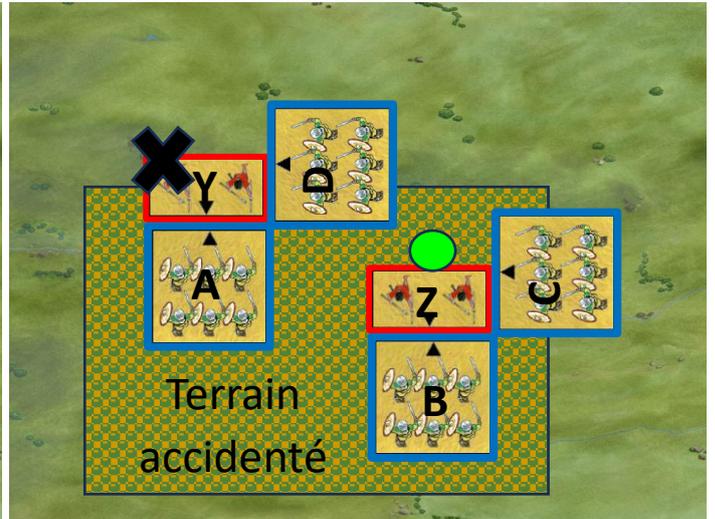
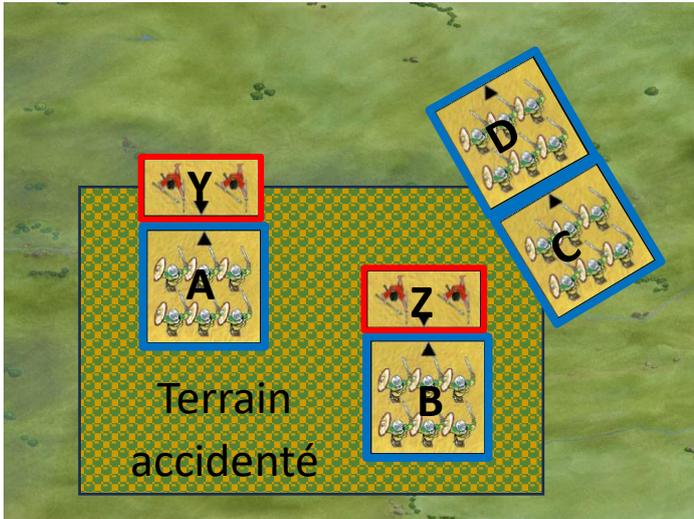
Le HI Bleu peut-il se compter le bonus de hauteur dans la défense du bord d'une ravine ?

La réponse est **OUI**. En effet ce bonus s'applique si l'unité est hors de la ravine et qu'elle combat un ennemi qui se trouve **au moins partiellement dans la ravine.**

Voir :

- Page 64 : Mêlée/Modificateurs/Modificateur de Hauteur/Bord d'une ravine.
- Page 72 : Terrain/Description/Ravine

- o Infanterie légère en mêlée (diapos 13 et 14 janvier).



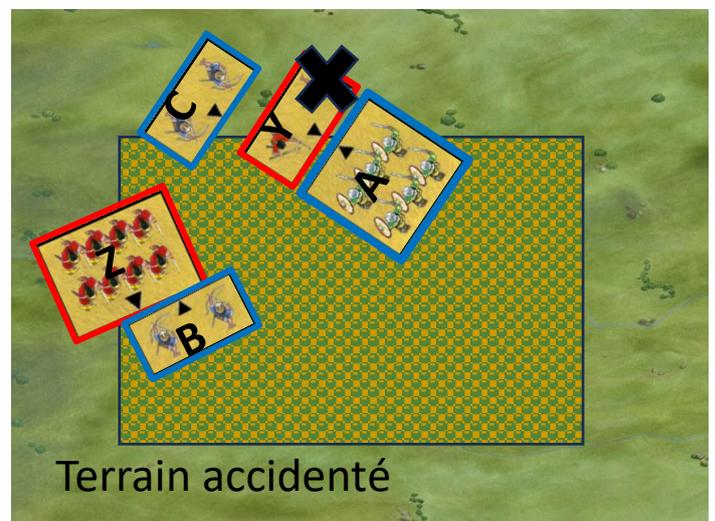
**Cas 1 :** Durant la séquence de Bleu , les MI Bleu A et B ont chargé les LI Rouge Y et Z qui décident de tenir. Bleu déplace ensuite les unités C et D dans la position du croquis de gauche.

**Note :** Rouge Y n'est pas tenu d'esquiver car toute la partie de son socle qui est en mêlée avec l'ennemi se trouve dans le terrain accidenté (voir p 47 : Mouvements spéciaux/ Esquive/ Troupes devant esquiver / erratum )

Durant la phase de mêlée Bleu le résultat des combats aboutit à une égalité et il est en est de même lors de la phase de combat durant la séquence de Rouge. C'est maintenant la séquence de Bleu. Il attaque de flanc Rouge Y avec Bleu D et Rouge Z avec Bleu C (croquis de droite). Quelles sont les conséquences pour les LI Rouge ?

**Réponse :**

- Le LI Z est soumis à une attaque multiple alors qu'il est entièrement en terrain accidenté, il perd donc instantanément un point de cohésion ( p 61 Mêlée/Attaque multiple/1<sup>er</sup> alinéa).
- Le LI Y est contacté alors qu'il est partiellement en terrain clair par Bleu D qui est en position de soutien de mêlée , il est donc automatiquement mis en déroute (Voir : P 62 : Mêlée/ Résolution de la mêlée/Destruction de l'infanterie légère/ 1<sup>er</sup> alinéa et erratum ).

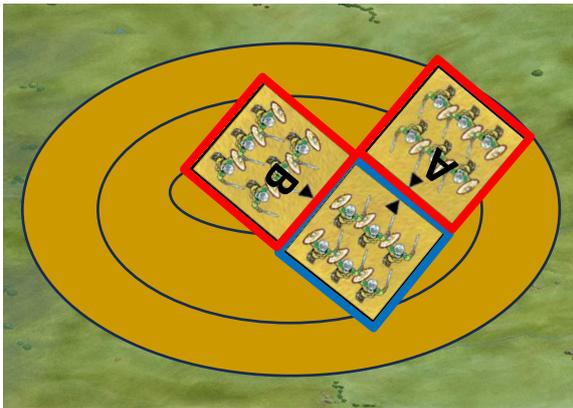


**Cas 2 ci dessus** : Les fronts du LI Rouge Y et du HI Rouge Z sont partiellement en terrain clair et en terrain accidenté. Le MI Bleu A charge Rouge Y qui ne peut esquiver en raison de la présence du LI Bleu C. **Rouge Y est détruit** car après conformation une partie de son front est en mêlée en terrain clair contre une troupe lourde ( voir p 62 Mêlée/Résolution de la mêlée/Destruction de l'infanterie légère). Par ailleurs le LI Bleu B charge le HI Rouge Z de face , ce qui est autorisé parce que Rouge Z est pénalisé au combat dans le terrain accidenté ( voir p 42 : Mouvements spéciaux/Charge/restrictions au contact/infanterie légère/2<sup>ème</sup> alinéa). **Bleu B n'est pas obligé de se conformer complètement** car cela amènerait une partie de son front à entrer en mêlée en terrain clair contre une troupe lourde.

Voir :

- P 50 : Mouvements spéciaux/ conformation/définition/ 5<sup>ème</sup> alinéa,
- P 62 : Mêlée/Résolution de la mêlée/ Destruction de l'infanterie légère.

- **Attaque multiple et avantage de hauteur** (diapo 16 javier).



Le MI Bleu est en en mêlée avec Rouge A sur une colline. Rouge B apporte un soutien de mêlée à Rouge A.

Le MI Bleu est plus haut que Rouge A tandis que Rouge B est plus haut que le MI Bleu.

Rouge prétend que la prise de flanc de Bleu annule son bonus de hauteur, d'autant plus que Rouge B est plus haut que Bleu.

Rouge a-t'il raison ?

La réponse est **NON** . Bleu conserve son bonus de hauteur . En effet :

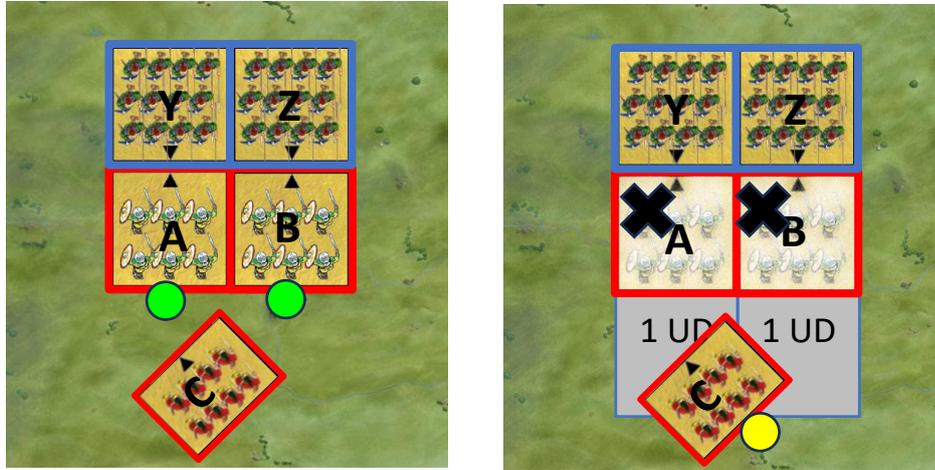
- **La prise de flanc ou d'arrière n'annule pas l'avantage de la hauteur** pour l'adversaire (ce n'est pas une capacité),
- Le fait que Rouge B soit plus haut que Bleu n'a pas d'influence car Rouge B est en soutien de mêlée et pour évaluer l'avantage de la hauteur **on considère uniquement les unités engagées en mêlée.**

Voir :

- P 60 : Mêlée/ Principes généraux/ Unité principale et Mêlée
- P 63 : Mêlée/Modificateurs/Attaque de flanc ou d'arrière / 2<sup>ème</sup> alinéa
- P 64 : Mêlée/Modificateurs/ Modificateur de hauteur / Introduction

## DEROUTE ET POURSUITE

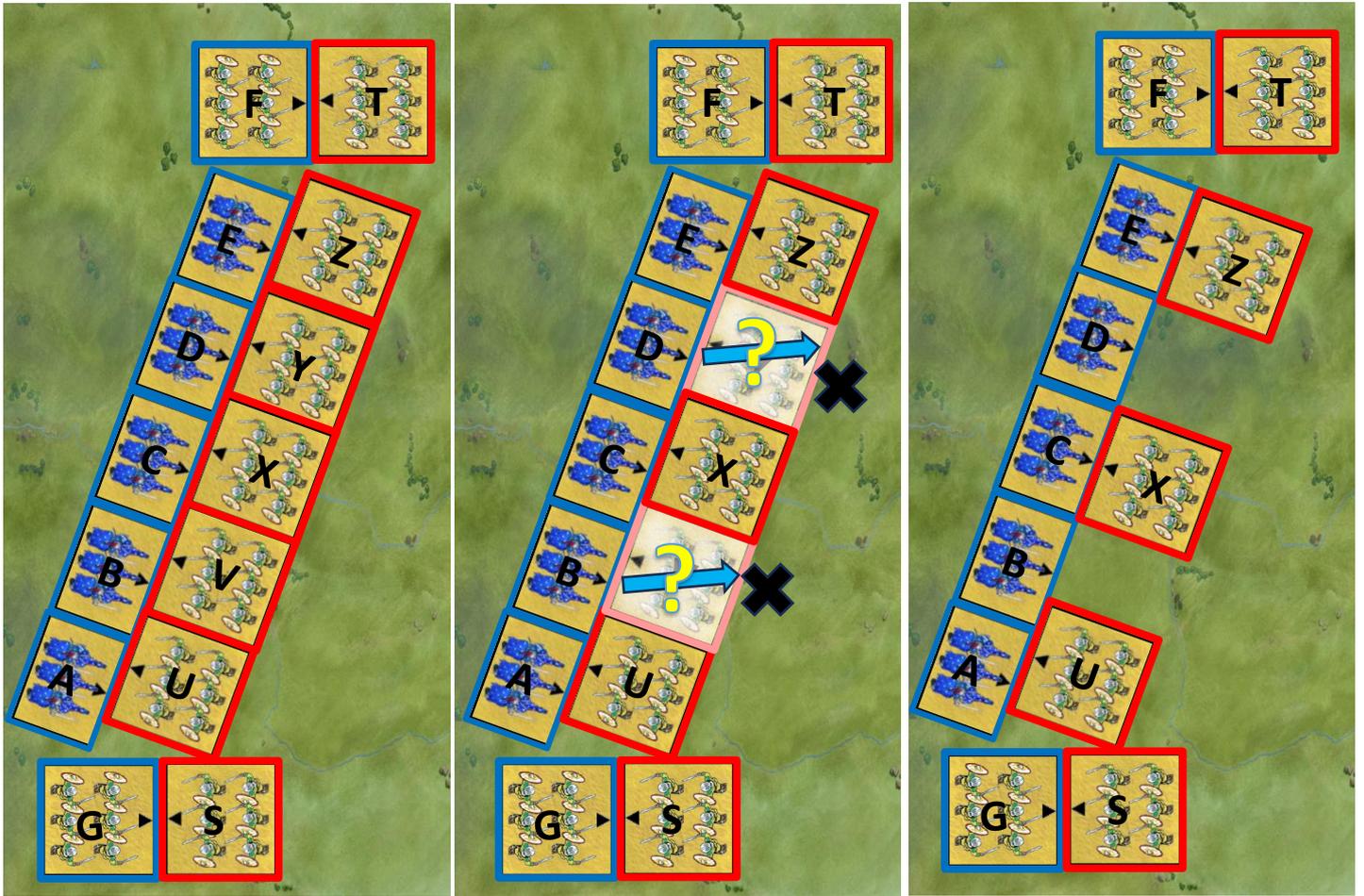
- Perte de cohésion multiple (diapo 17 janvier).



Les MI Rouge A et B ont déjà une perte de cohésion chacun ; ils sont attaqués par les 2 phalanges Y et Z. Durant la phase de combat les MI Rouge perdent chacun 2 points de cohésion supplémentaires . Ils sont donc détruits. Le HI Rouge C est situé à moins d'une UD juste derrière Rouge A et Rouge B.

**Combien de points de cohésion perd -t'il ?** Réponse : **Rouge C perd 2 points de cohésions** (1 pour la déroute de Rouge A et 1 pour celle de Rouge B) . En effet la règle ne prévoit pas de limite pour les pertes infligées suite aux déroutes des unités. Voir p 68 : Déroute et Poursuite/Déroute d'une unité.

- Poursuite d'unités impétueuses en formation discontinue (diapo 18 janvier).



Le groupe de Chevaliers impétueux Bleu A,B,C,D ,E chargent le groupe de MI Rouge U, V, X, Y, Z . Durant la phase de combat les MI Rouge V et Y sont détruits tandis que les unités Rouge U, X et Z font égalité au combat. Bleu B et D étant impétueux ils sont obligés de poursuivre dans la phase de déroute et poursuite. **Comment procèdent-ils pour poursuivre ?** Sont-ils autorisés à se décaler puis avancer pour prendre les emplacements occupés précédemment par Rouge V et Y ?

Réponse : **Dans cette situation la poursuite est impossible** . En effet la règle stipule que la poursuite s'effectue en ligne droite (c'est -à-dire tout droit par rapport au front de l'unité poursuivante). Compte tenu du décalage des unités ce mouvement est impossible donc Bleu B et D ne poursuivent pas.

Voir p 69 : Déroute et poursuite/ poursuite/1<sup>er</sup> alinéa .

Lors de la séquence suivante , Rouge devra conformer Rouge Z sur Bleu E et Rouge X sur Bleu C . Il ne pourra pas conformer Rouge U sur Bleu A en raison de la présence de Rouge S .